

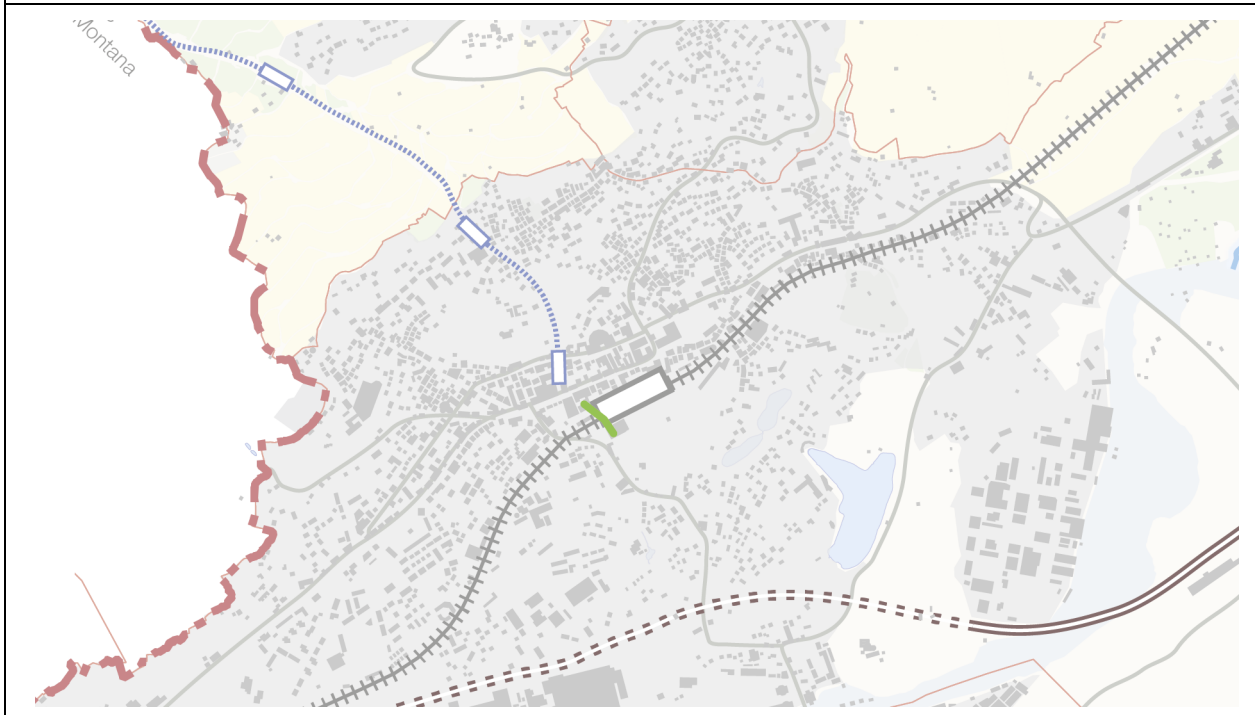
**MESURE M5.3** **SIERRE / CREATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE DE LIAISON AVEC LE CENTRE-VILLE (2EME PARTIE)**

**Thématique(s)**  
M5 - Améliorations des liaisons locales de mobilités douces  
M5.a - Franchissements

**Priorité : A**

**Territoire concerné :** Sierre  
**Maitre d'ouvrage :** Sierre

**Mesure du PA2 en relation :** -  
**Mesure du PA3 corrélée / liée :** M1.1 - Sierre / Requalification de l'Avenue et de l'Esplanade de la Gare  
**Autres coordinations :** A réaliser après l'étape 1 "Avenue Sud-Ouest" (2019)



Source : Plan directeur d'aménagement du centre-ville, Information sur l'évolution du dossier, Novembre 2015, Ville de Sierre

## INTENTION

### Etat actuel

La première partie de la passerelle est réalisée dans le cadre du projet Sierre se transforme - Avenue Sud-Ouest. Il s'agit d'une passerelle piétonne de liaison avec le centre-ville, reposant sur une structure métallique et franchissant les voies CFF pour aboutir sur l'esplanade de la Gare (secteur Est de l'esplanade).

### Données quantitatives

Mesure non concernée.

### Objectifs

Objectifs généraux :

- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Objectif particulier : cette mesure permet aussi d'assurer la continuité du cheminement MD entre les gare CFF et SMC et l'interconnexion des trois gares (funiculaire, routière, ferroviaire).

### Description de la mesure

La présente mesure consiste à prolonger la passerelle vers la gare SMC. Le projet détaillé et le planning de cette 2ème étape seront fonction de la densification des îlots qui auront à intégrer cette liaison piétonne.

Desservant les quais des 3 gares, cette passerelle a un rôle fondamental d'interconnexion modale. De plus le parking du Complexe Sud sera également accessible aux piétons par ce biais.

## EVALUATION

### Opportunité

Cette mesure est un point particulier (Maille Gare) du réaménagement du centre-ville de Sierre, dans le cadre du projet "Sierre se transforme". Elle est notamment liée à la réalisation du Complexe-sud. L'entier de cette passerelle offrira une excellente connexion multimodale avec le centre-ville. En effet, Pour aller au centre-ville les gens se stationnent au parking (200 places) du Complexe-sud et utilisent passerelle totale pour aller à pied. A ce titre, elle encourage les déplacements à pied et accompagne les autres mesures de requalification urbaine.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration de l'accessibilité
- amélioration de l'intermodalité

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- réduction de la dispersion de l'urbanisation
- amélioration de la qualité des espaces publics

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :-*

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile sur l'Esplanade de la Gare

**Degré de maturité : 1**

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) :** Projet "Sierre se transforme" et son instrument de planification le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville (document évolutif).

<b>REALISATION</b>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b> Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024	<b>Calendrier de remise de l'avant-projet</b> 2020
<b>Coûts</b> Coûts estimés : CHF 740 000.- HT	
<b>Financement</b> Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	